

## YVELINES

# Le conseil général soutient l'habitat urbain innovant

**L**e conseil général des Yvelines s'est engagé dans une politique contractuelle ambitieuse en faveur du logement avec les collectivités locales: 47 contrats ont été signés au 31 décembre 2007 pour un montant d'aides de 154 millions d'euros et 20000 logements programmés d'ici à 2011.

### Encourager la qualité

Le département souhaite aussi encourager la qualité. C'est, selon David Morgant, directeur général adjoint, l'objectif principal de l'appel à projets lancé en juin 2006 pour la conception d'un habitat urbain innovant qui vient d'aboutir à la sélection de sept opérations (*voir ci-contre*): «Plus encore que les maîtres d'ouvrage, nous souhaitons sensibiliser les communes à la qualité des logements, en particulier en matière de diversité des produits. Un de nos objectifs prioritaires est de favoriser la primo accession», explique-t-il.

### Les sept projets lauréats

- **Accession sociale à la propriété:** Arcade, à Magny-les-Hameaux, avec les architectes EBSG (Euvé Besson Saint-Gealme), 17 logements et commerces.
- **Sites de renouvellement urbain:** Sodéarif, à Saint-Germain-en-Laye, avec Brossy & associés, 60 logements (30 en accession libre et 30 en accession sociale); Opievoy à Buchelay avec Daufresne, Le Garrec et associés, 60 logements PLUS, PLAI et PLS; Meunier à Mantes-la-Jolie avec Vong DC, 40 logements collectifs en accession sociale.
- **Habitat individuel dense en milieu urbain:** I3F à Viroflay avec Léopold et Fauconnet (lot 2) et l'agence Map (lot 4), 40 PLUS et 9 PLAI; groupe Gambetta-Vitry Coop, à Guyancourt, avec Emmanuel Mourier/Jean Mas, 36 logements en accession libre et 22 en accession sociale.
- **Petites opérations en bourgs ruraux:** Coopération et Famille/Logement Français, à Mézy-sur-Seine, avec JPL Architectes, 10 collectifs plus 2 maisons, locatif social.

Présentés par 22 opérateurs dont dix privés, les 43 projets en lice (14 éligibles) devaient se situer en agglomération et comporter 10 à 60 logements diversifiés en termes de types et de conditions d'accès. Les sept retenus se partagent une enveloppe de 1,83 million d'euros du conseil général.

Le jury a privilégié l'exemplarité et s'est attaché à l'insertion des projets dans le site; à leur typologie bâtie (habitat individuel dense, petit collectif, imbrication...); à la qualité de leur conception et de leur construction et au montage financier des opérations.

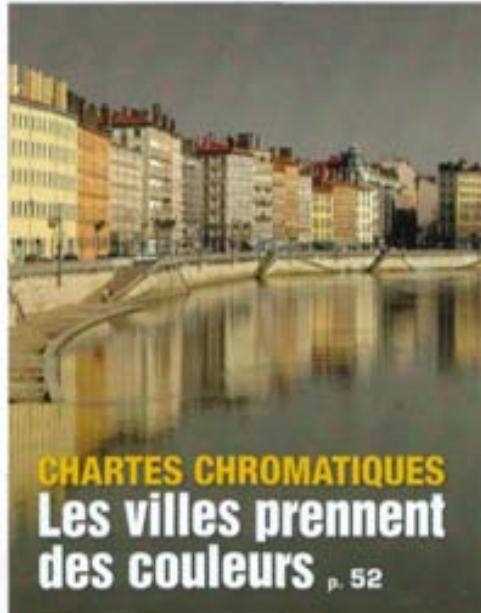
VÉRONIQUE DE JACQUELOT ■

# LE MONITEUR

DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

## INSTALLATION ÉLECTRIQUE

**35 millions  
de compteurs  
à changer** p. 16



**CHARTES CHROMATIQUES**  
**Les villes prennent  
des couleurs** p. 52

## MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS

**Comment se faire  
conseiller pour  
ses marchés** p. 90

## INNOVATION

**Le « pacte PME »  
rapproche maîtres  
d'ouvrage et  
entreprises** p. 98

## SURÉLÉVATIONS

**Les architectes investissent  
les toits** p. 58

